

## **Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise par la société « Primary Wave KB Holding LP » du contrôle exclusif de la société « Kobalt Music Group Topco, LP »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle que modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par la partie notifiante, qui en est seule responsable. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

### **Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur :** « Primary Wave KB Holding LP »;
- **La cible :** « Kobalt Music Group Topco, LP ».

### **Nature de l'opération**

- Prise du contrôle exclusif.

### **Secteurs économiques concernés**

- Industrie musicale.

### **Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 04 mai 2026.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant la prise par la société « Primary Wave KB Holdings, LP », collectivement avec les sociétés de son groupe (Primary Wave), du contrôle exclusif de la société « Kobalt Music Group Topco, LP », collectivement avec ses filiales (Kobalt).

« Primary Wave KB Holdings, LP » est une société en commandite exonérée, enregistrée en vertu des lois des îles Caïmans sous le numéro d'enregistrement 136215, ayant son siège social sis c/o Primary Wave Music IP Fund 4 GP, LLC 1165 Broadway, 5<sup>ème</sup> étage New York, NY 10001.

« Primary Wave » est un groupe américain spécialisé dans l'acquisition, l'édition et la gestion de talents musicaux, qui se consacre à l'acquisition, à la gestion et à la commercialisation de droits musicaux et de la propriété intellectuelle associée.

« Kobalt Music Group Topco LP » est une société en commandite exonérée, enregistrée en vertu des lois des îles Caïmans sous le numéro d'enregistrement 393446, ayant son siège social sis c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans.

« Kobalt » est principalement un groupe de collecte de redevances numériques et d'édition musicale, au service d'artistes, d'auteurs-compositeurs et d'autres acteurs de l'industrie musicale. Les principales activités commerciales du groupe « Kobalt » concernent la fourniture de services de gestion d'édition musicale. En outre, Le groupe « Kobalt » détient des catalogues d'actifs musicaux (dans certains cas, à la fois des compositions et des enregistrements).

Fait à Rabat, le 23 avril 2026.